

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 6 février 2023, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 16 janvier 2023
- 3.0 Adoption des comptes payés de janvier 2023
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour janvier 2023

- 5.0 Période de questions

- 6.0 Règlement :
 - 6.1 Adoption Règlement 666 relatif à la démolition d'immeubles
 - 6.2 Adoption Règlement no 667 décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du Pont à Raymond) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts

- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 Nomination des membres du comité de démolition
 - 7.2 Proclamation des journées de la persévérance scolaire
 - 7.3 PIIA 2023-01-0001 – Construction Rue Dominique
 - 7.4 Demande au Fonds canadien de revitalisation des communautés-Québec pour le projet de revitalisation du Parc Huntingville – Modification de la durée du projet
 - 7.5 Appel d'offres réfection de la rue Principale Nord (du Pont à Raymond)

- 8.0 Varia

- 9.0 Questions des contribuables

- 10.0 Levée de l'assemblée



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 16 janvier au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 soit adopté.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2023

La décision de ce dossier est reportée à la réunion du mois de mars.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS JANVIER 2023

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de janvier 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne est présente. Elle questionne la consultation des citoyens dans les décisions de la Ville.



ADOPTION RÈGLEMENT 666 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

La décision de ce dossier est reportée à la réunion du mois de mars.

5341-2023-02-06

ADOPTION RÈGLEMENT NO 667 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND) ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Le vote est demandé par le conseiller au siège no 6 René Bessette

Le conseiller au siège no. 1 Philippe-David Blanchette, vote pour
Le conseiller au siège no. 2, Gaétan Lafond, vote pour
Le conseiller au siège no. 3, Karl Hunting, vote pour
Le conseiller au siège no. 4, Gordon Barnett, vote pour
La conseillère au siège no.5, Véronique Blais, vote pour
Le conseiller au siège no.6, René Bessette, vote contre

Et résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter le règlement # 667 intitulé « Règlement no 667 décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts».

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

La décision de ce dossier est à l'étude.

5342-2023-02-06

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

ATTENDU QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 18 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main- d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé,



dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

ATTENDU QUE les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'en plus de 16,4 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2018-2019 – Nouveau découpage géographique de l'Estrie);

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE R3USSIR organise, du 13 au 17 février 2023, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « **Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER!** ». Cette édition 2023 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer l'étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Waterville proclame les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la ville et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Ville de Waterville pour leur persévérance scolaire;



- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible;
- Faire parvenir une copie de la présente résolution à R3USSIR.

5343-2023-02-06

PIIA 2023-01-0001 – CONSTRUCTION RUE DOMINIQUE

Projet :

Selon le règlement municipal no 618, toute construction neuve dans le secteur résidentiel du centre-ville doit passer au CCU. Le propriétaire désire construire une maison unifamiliale à 2 étages, coin Dominique et King, sur un terrain, présentement vacant.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a remis un plan de localisation conforme;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a remis les plans de la résidence et qu'ils respectent les normes établies selon le règlement de construction 616;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une résidence ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande pour la construction d'une résidence sur le coin des rues Dominique et King.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la présente demande tel que recommandé par le CCU.

5344-2023-02-06

DEMANDE AU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS-QUÉBEC POUR LE PROJET DE REVITALISATION DU PARC HUNTINGVILLE – MODIFICATION DE LA DURÉE DU PROJET

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a fait une demande en 2021, par sa résolution 4930-2021-08-16, au Fonds canadien de revitalisation des communautés-Québec pour son projet de revitalisation du Parc Huntingville;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée le 25 février 2022 indiquait le 31 décembre 2022 comme date limite de fin du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est fait offrir de repousser la date limite de fin du projet au 31 mars 2024;



CONSIDÉRANT QUE le 17 octobre 2022, la Ville a fait la demande de prolongation du délai de fin de projet afin d'avoir plus de temps pour réaliser l'ensemble des travaux prévus au projet;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la lettre de modification de l'entente avec Développement économique Canada (400060929) selon le Fonds canadien de revitalisation des communautés-Québec pour le projet d'amélioration du parc Huntingville;

De transmettre la présente lettre demande de modification au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'obtenir son approbation ;

D'autoriser madame Nathalie Isabelle, directrice générale à signer tous les documents en lien avec cette demande.

5345-2023-02-06

APPEL D'OFFRES RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit procéder à des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont subventionnés par la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet d'un règlement d'emprunt qui doit être approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

DE lancer un appel d'offres public pour la réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond);

DE préciser dans l'appel d'offre que le contrat est **conditionnel** à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

D'autoriser la mairesse et la direction générale de signer tous les documents nécessaires au lancement de cet appel d'offres.

VARIA



QUESTION DES CONTRIBUABLES

La citoyenne présente demande si elle a son mot à dire dans les décisions prises à la présente séance.

5346-2023-02-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 20h.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

